

Assurance Chômage : Le Département de l'Ariège alerte sur le coût de la réforme et demande son retrait

Réunis en séance plénière ce lundi 29 juin, les Conseillers Départementaux de l'Ariège ont adopté la motion suivante :

Au coeur de l'été dernier, le Gouvernement a pris l'initiative d'une réforme de l'assurance chômage avec des règles modifiées au 1er novembre 2019, en particulier un durcissement des conditions concernant la durée minimale de travail et le rechargement des droits.

Cette réforme est un coup dur porté aux travailleurs les plus précaires, en particulier les travailleurs saisonniers et intermittents.

Cette réforme a pour objectif affiché de réduire le coût de l'assurance chômage et pour conséquence immédiate le report de la charge vers les minimas sociaux, au premier rang desquels le revenu de solidarité active (RSA) financé par les Départements.

Pour le Conseil Départemental de l'Ariège, le poids de cette charge nouvelle, sans compensation de l'Etat, se traduit depuis le 1er janvier 2020 par une augmentation de 7,17 % du RSA. Les conséquences de ce mécanisme vont peser d'autant plus lourd que notre pays va traverser une période économique très difficile après la crise sanitaire.

En conséquence, les Conseillers Départementaux :

- Exigent le retrait de cette réforme de l'assurance chômage compte tenu des conséquences pour les travailleurs les plus fragiles ;
- Exigent une compensation de l'Etat pour la période de transfert de la charge vers les Départements, au bénéfice de ces derniers ;
- Demandent l'ouverture d'une réflexion avec les Départements sur l'évolution du RSA, son champ d'application, son financement et sa mise en oeuvre.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité des vingt-six Conseillers Départementaux ariégeois.

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

ARIEGE LE DEPARTEMENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE

05 61 02 09 77

etabeaud@ariego.fr